

SEANCE DU 1er JUIN 2016

DÉCISION N° 2016 / 15 / TAE / 2

PROJET DE NOUVELLE LIGNE DE METRO TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1 et suivants,
- vu le courrier du 22 avril 2016 de Monsieur Jean-Michel LATTES, président du syndicat mixte des transports en commun SMTC-Tisséo relatif au projet Toulouse Aerospace Express, troisième ligne de métro de la grande agglomération toulousaine,
- vu la décision n°2016/13/TAE/1 du 4 mai 2016 décidant de l'organisation d'un débat public animé par une commission particulière,

après en avoir délibéré

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, vice-président de la CNDP, est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet Toulouse Aerospace Express.

Article 2 :

Sur proposition de Monsieur ARCHIMBAUD, les personnes suivantes sont désignées comme membres de la commission particulière :

- Madame Anne-Marie CHARVET
- Madame Nathalie DURAND
- Madame Barbara SERRANO
- Monsieur François GILLARD
- Monsieur Jérôme LAURENT
- Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT

Le Président



Christian LEYRIT